

présenté une fois l'an, il en a été ainsi la plupart du temps, ce bill prévoit le financement de certaines de ces lignes d'embranchement?

M. Cooper: Oui.

Le sénateur Benidickson: De quelle façon cela diffère-t-il des bills spéciaux prévoyant le financement des lignes du CN au Parlement même?

M. Cooper: Je puis répondre à cette question qu'il n'y a de bill spécial que si la ligne d'embranchement en cause a plus de 20 milles de longueur.

Le sénateur Benidickson: Il était de 6 milles; le sénateur Langlois l'a, je crois, expliqué.

Le sénateur Langlois: Oui, je l'ai expliqué hier.

M. Cooper: Il n'y avait donc pas de loi pour les lignes d'embranchement de moins de 20 milles de longueur.

Le sénateur Langlois: Quand cette distance a-t-elle été portée de six milles à 20?

M. Cooper: En 1967, au moment où la Loi nationale sur les transports a été adoptée.

Le sénateur Flynn: Ce changement faisait partie d'une importante et nouvelle politique.

M. Cooper: C'était une modification qui s'imposait.

Le président suppléant: Vous en avez parlé dans votre discours, sénateur Langlois.

Le sénateur Langlois: Oui, j'ai donné cette explication hier.

M. Cooper: Nous n'emprunterions pas deux fois pour la même ligne d'embranchement si c'est cela qui vous préoccupe.

Le sénateur Benidickson: J'ai eu quelque expérience avec le financement des lignes d'embranchement et la loi elle-même et ce bill renferme un autre genre d'autorisation pour le financement de ces lignes.

M. Cooper: Le budget qui est présenté ici est, de fait, général.

Le sénateur Benidickson: Il se rapporte aux deux formes d'autorisation.

M. Corner: Sauf que toutes les lignes dont il s'agit ici auraient moins de 20 milles.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, le Comité pourrait s'ajourner ici, comme il a été convenu. Le Comité va suspendre ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président, c'est-à-dire, peut-être au début de la semaine du 22 avril.

Messieurs, au nom du Comité, je vous remercie de l'aide que vous nous avez apportée aujourd'hui. Je vous souhaite ainsi qu'aux honorables sénateurs de joyeuses Pâques.

Le Comité s'ajourne.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa.